



Critère sur la proximité régionale et discrimination

Par **melgorien**, le **03/12/2009** à **23:24**

Bonjour,

Je suis à la recherche d'emploi depuis quelques mois. J'ai postulé récemment dans une entreprise de la région lyonnaise. J'habite actuellement à côté de Montpellier.

Après avoir relancé ma demande, j'ai reçu la réponse suivante : "Nous avons reçu pour l'instant xxx candidatures au poste de xxx... Nous ne répondrons pas unitairement à toutes les candidatures.

[fluo]Nous avons basé en premier lieu nos critères sur la proximité régionale afin de faire une première sélection[/fluo] quand le CV ne présentait pas d'intérêt marquant. [...]"

Je précise que sur mon C.V j'ai mentionné ma mobilité.

Ma question est donc la suivante : est-ce que le critère de proximité régionale est un critère discriminatoire ?

Merci